

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEES 125G Subvention et convention avec l'association Toques et Partage visant le développement de l'insertion par l'activité économique pour l'entreprise d'insertion MANGER.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer une convention et de verser à l'association Toques et Partage, la subvention qui y est liée ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer la convention, jointe en annexe, et de verser à l'association Toques et Partage, 9, rue Boccador (8e), la subvention qui y est liée.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 40.000 euros est attribuée à l'association Toques et Partage (n° SIMPA 134 361, n° dossier 2013_05717).

La dépense au titre du soutien au développement de l'Economie Sociale et Solidaire, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 91, nature 6574, DF 55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013.

La dépense au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires parisiens du RSA socle, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée au chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, DF 34019, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013.